



# Formulaire d'inscription

Délai d'inscription: 19 janvier 2018 (à rendre dactylographié)

Une demande d'inscription peut être faite pour les deux formations en même temps. Le(la) candidat-e qui n'est pas admis-e pour la formation de Interactive Media Designer CFC (IMD) peut alors être pris-e pour l'année préparatoire (PREPA).

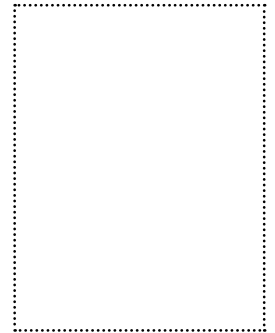
**Année préparatoire en communication visuelle (PREPA) - 1 année**

**Interactive Media Designer CFC (IMD)**

**voie 3 ans** | 2<sup>e</sup> formation, déjà en possession d'un CFC ou d'une Maturité

**voie 4 ans** | 1<sup>re</sup> formation

**avec Maturité professionnelle** | orientation arts visuels et arts appliqués  
(condition d'admission pour la Maturité à la page 2)



## Renseignements personnels du/de la candidat-e

Veuillez indiquer le nom complet tel qu'il figure sur la pièce d'identité.

<b>Nom :</b>	<b>Prénom :</b>
<b>Rue, n° :</b>	<b>NP + Localité :</b>
<b>Canton :</b>	
<b>Date de naissance :</b>	<b>Etat civil :</b>
<b>Mobile :</b>	<b>E-mail :</b>
<b>Langue maternelle :</b>	<b>N° AVS :</b>
<b>Lieu d'origine (précis) :</b>	<b>Canton d'origine :</b>
<b>Pays d'origine :</b>	<b>Permis de séjour :</b>

## Représentant-e légal-e (père et/ou mère ou autorité tutélaire)

Veuillez compléter les rubriques ci-dessous même si vous êtes majeur-e.

### Autorité parentale :

Père    Mère    Autorité tutélaire

**Nom :**

**Prénom :**

**Rue, n° :**

**NP + Localité :**

**Mobile :**

**Tél. prof. :**

**E-mail :**

Père    Mère

**Nom :**

**Prénom :**

**Rue, n° :**

**NP + Localité :**

**Mobile :**

**Tél. prof. :**

**E-mail :**



## Formations suivies

**Nom du cycle d'orientation :** .....

**Section:** .....

**Nbre d'années :** .....

**Si autre formation :** .....

## Conditions d'admission pour la Maturité

L'admission à la Maturité professionnelle dépend du niveau et des notes du(de la) candidat-e à l'entrée. Le niveau d'exigence pour être admis-e correspond à celui de la fin du cycle d'orientation (moyenne générale minimum de 4,0 en section pré-gymnasiale ou de 5,0 en section générale). La décision concernant l'admission en Maturité professionnelle du(de la) candidat-e sera communiquée avant la rentrée.

## Joindre à la demande d'inscription les documents suivants :

- Photocopies de vos résultats : notes des 2 derniers semestres et notes ou évaluations de la dernière année de scolarité pour les candidats hors CO ;
- Photocopie du certificat d'études si la scolarité est terminée et/ou autres certificats (notes ou diplôme du collège, apprentissage, attestation de cours ou d'activité depuis la fin de la scolarité obligatoire) ;
- Traduction des notes et documents certifiant l'équivalence de vos papiers avec le système suisse et fribourgeois, si vos études ont été effectuées hors du canton de Fribourg et pays étranger.  
(réf. Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation, SEFRI, [www.sbf.admin.ch](http://www.sbf.admin.ch)) ;
- Photocopie de l'autorisation de séjour (avec photo) pour les candidats étrangers ;
- Résultats du test « Basic-Check » si effectué individuellement (validité max une année) ;
- Autorisation pour effectuer une école à plein temps dans le canton de Fribourg pour les candidats habitant en dehors du canton ;
- Toutes les photocopies doivent être de bonne qualité.



## Remarques sur les formations PREPA et IMD CFC

### Langue de formation

Les cours PREPA, les formations professionnelles IMD CFC, la Maturité professionnelle sont actuellement proposés en langue française exclusivement.

### Admission

Les places disponibles pour les deux formations étant généralement inférieures au nombre de candidat-e-s, l'admission est conditionnée à :

- PREPA : un concours sur dossier de candidature, à réaliser à domicile, un test d'entrée réalisé en école et un entretien devant jury ;
- IMD CFC : un concours sur dossier de candidature, à réaliser à domicile, puis à présenter en école lors de l'entretien. Un test d'aptitudes de type « basic-check » sera éventuellement organisé en février 2018. Un courrier vous parviendra après inscription.

Les informations et données de ces tests et concours sont adressées aux candidat-e-s à la fin janvier de chaque année.

### Promotion

PREPA et IMD CFC : Une fois le temps d'essai de 3 mois réussi, la promotion est annuelle.

Maturité : La promotion est semestrielle jusqu'à l'entrée dans le cycle terminal (début de 3<sup>e</sup> année).

En cas de non-promotion, l'élève poursuit sa formation en régime CFC.

## Coûts de la formation et obligations d'entretien de père et mère

La formation professionnelle initiale débute normalement à eikon avant l'âge de la majorité et elle se poursuit au-delà de l'âge de 18 ans. Le Code Civil suisse 210 prescrit (articles 276 ss) les obligations d'entretien de père et mère, notamment le fait que ces obligations vont au-delà de l'âge de la majorité si l'enfant n'a pas encore de formation appropriée. On peut considérer qu'une formation professionnelle initiale aboutissant à un CFC est une formation appropriée, même si elle se réalise après une formation gymnasiale. Il revient donc aux parents d'assumer les charges financières afférentes à toute la durée de cette formation. eikon considère les parents comme les débiteurs à qui sont adressées toutes les factures émises tout au long de la formation. Le formulaire d'inscription ne peut donc être accepté que si les données de filiation (ou celles du(de la) représentant-e légal-e) y figurent, complètes et avec les signatures des parents (ou celle du(de la) représentant-e légal-e). Les courriers et bulletins de notes leur sont également adressés jusqu'à la majorité. Une fois cette majorité atteinte, les bulletins de notes sont adressés à l'étudiant-e, qui se doit alors de communiquer à ses parents toutes les informations relatives à sa formation. Dans certains cas, eikon informe directement les parents et requiert leur approbation formelle, notamment lorsqu'il est question de stages à l'étranger, ce qui peut générer des coûts importants à charge des parents.

## Vous habitez hors du canton de Fribourg

Les étudiant-e-s fréquentant les cours professionnels à plein temps dans le canton de Fribourg mais habitant dans un autre canton doivent systématiquement obtenir une autorisation de leur canton de domicile avant le délai d'inscription.

Des informations supplémentaires et les formulaires de demande d'autorisation sont disponibles sur le site de la formation professionnelle du canton de domicile.



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
WWW.FR.CH

**eikon**

## Envoi de l'inscription

La demande d'inscription dûment complétée est à renvoyer d'ici le 19 janvier 2018, par courrier postal, accompagnée des documents demandés, à l'adresse suivante :

### **eikon**

**Ecole professionnelle en arts appliqués  
Rte Wilhelm Kaiser 13  
1700 Fribourg**

Toute correspondance relative aux admissions est envoyée directement au (à la) candidat-e. Le(la) représentant-e légal-e et le(la) candidat-e se déclarent d'accord avec la présente inscription et certifient avoir pris connaissance des conditions relatives à l'admission.

**Lieu, date :**

**Signature du(de la) candidat-e :**

**Signature des parents ou du(de la) représentant-e légal-e :**

(même si le(la) candidat-e est majeur-e)

**Par sa signature, le(la) candidat-e certifie l'exactitude des informations contenues dans ce dossier d'inscription (y compris les annexes).**

**Par leur signature, les parents (ou le(la) représentant-e légal-e) certifient l'exactitude des informations contenues dans ce dossier d'inscription (y compris les annexes) et confirment en avoir pris connaissance de manière détaillée.**



ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG  
WWW.FR.CH

**eikon**

Ecole professionnelle en arts appliqués  
Berufsfachschule für Gestaltung  
Vocational School of Applied Arts

Rte Wilhelm Kaiser 13  
1700 Fribourg  
[www.eikon.ch](http://www.eikon.ch)

Tél. 026 305 46 86  
[info@eikon.ch](mailto:info@eikon.ch)